



Probleme avec la gendarmerie

Par **bilsa**, le **11/10/2010 à 10:43**

Bonjour,rnrnj'aurais besoin d'aide juridiquement je vous expose mon cas !rnrnvoila mon véhicule (model peugot 106) été garé devant chez moi dans la nuit du samedi au dimanche matin dont je suis le seul proprietaire ! dans le matin du dimanche c'est à dire hier, mon frère a pris mon double des clefs et a fait un refus d'otemptérer au volaznt de mon vehicule ! ma voiture fut saisie par la gendarmerie, ce matin je retourne à la gendarmerie qui me dit que je peux récupérer mon véhicule sauf que c'est à moi de payer la dépanneuse, soit disant ils m'ont sortit un article du code de la route qui dit que c'est à moi de payer la dépanneuse ! donc ma question est la suivante est-ce normal que je paye la dépanneuse ? vu je n'ai rien à voir dans ceci, je suis la victime ; est-ce normal que ce soit moi qui paye la dépanneuse ? (mon assurance ne prend pas en charge les vols je ne suis assuré qu'au tier).rnrnMerci de bien vouloir m'aider au plus vite.

Par **bilsa**, le **11/10/2010 à 10:48**

SVP j'aurai besoin de reponse au plus vite ! car je trouve que c'est pas normal car je n'ai rien fait moi j'etais chez donc pourquoi c'est a moi de payer pour recuperer mon véhicule !

Par **mimi493**, le **11/10/2010 à 12:09**

C'est votre voiture, vous payez.rnVous exigerez le remboursement à votre frère.rnVous avez porté plainte pour vol ?

Par **chris_ldv**, le **11/10/2010** à **22:35**

Bonjour,
Analysez la situation et cherchez qui est en mesure de payer:
la gendarmerie/l'état Français ? Là vous rêvez tout éveillé...
votre frère, le voleur ? (oui cela s'appelle comme cela juridiquement si vous portez plainte). Il ne sera tenu de payer que s'il est reconnu coupable de vol et encore faut-il qu'il soit solvable.
En l'absence de dépôt de plainte de votre part il n'y aura pas de condamnation et c'est à vous de régler cela avec lui.
qui reste t il pour régler l'addition de remorquage d'ici là?... le propriétaire de la voiture, c'est à dire vous.
Eviter d'attendre trop longtemps avant de récupérer votre véhicule car l'addition risque de grimper si des frais de parking/gardiennage vous sont facturés.
Cordialement,